

LES DETERMINANTS DU CIVISME FISCAL DES CONTRIBUABLES DE LA DGR/NK GOMA

Sambo Kambere*

**Institution d'affiliation : Institut Supérieur de commerce de Goma/ISC GOMA*

***Corresponding Author :**
sambokambere7@gmail.com

Resume

Notre étude a porté sur les déterminants du civisme fiscal des contribuables de la DGR/NK Goma, contribution à l'éducation fiscale » pour cette recherche nous étions animé par le souci de répondre à la problématique principale cherchant à savoir les déterminants du civisme fiscal du contribuable de la DGR/NK » ; d'où pour vérifier cette question, nous nous sommes assignés un objectif principal et trois objectifs secondaires.

Ainsi donc nous nous sommes assignés comme objectif principal d'identifier les déterminants du civisme fiscal de la DGR/NK Goma ; celui-ci a été appuyé par trois autres objectifs secondaires, soit celui de déterminer l'impact des facteurs socio-économiques sur le civisme fiscal de la DGR/NK Goma ; de déterminer l'effet du comportement perçu de l'administration par les contribuables sur le civisme fiscal et de mettre en place une démarche didactique envisageable pour appuyer le civisme fiscal des contribuables de la DGR/NK.

La réalisation de ce travail a fait recours à une méthodologie appropriée, dans le domaine de recherche en sciences de Gestion, qui est la méthode hypothético déductive.

Les résultats de cette étude ont expliqué que les facteurs sociaux- économiques qui déterminent le civisme fiscal des contribuables de la DGRNK sont : la croyance religieuse et le niveau d'étude. Les facteurs intentionnels sont la confiance en l'administration fiscale, le Consentement à l'augmentation d'impôt, la bonne gouvernance, la difficulté à échapper l'impôt, la corruption, la légitimité de l'impôt et la discipline fiscale.

Motsclés : *Les déterminants du civisme, Civisme fiscal, Contribuables*

Summary

Our study focused on the determinants of the tax citizenship of the taxpayers of the DGR / NK Goma, contribution to tax education "for this research we were driven by the desire to respond to the main problem seeking to know the determinants of the tax citizenship of the taxpayer of the DGR/NK"; hence to verify this question, we assigned ourselves a main objective and three secondary objectives.

Thus, we have set ourselves the main objective of identifying the determinants of tax compliance in the DGR / NK Goma; this was supported by three other secondary objectives, namely to determine the impact of socio-economic factors on the tax compliance of the DGR/NK Goma; to determine the effect of the behavior perceived by the administration by the taxpayers on tax citizenship and to set up a possible didactic approach to support the tax citizenship of the taxpayers of the DGR/NK.

The realization of this work made recourse to an appropriate methodology, in the field of research in sciences of Management, which is the hypothetic-deductive method.

The results of this study explained that the social-economic factors that determine the tax morale of DGRNK taxpayers are: religious belief and level of education. Intentional factors are trust in tax administration, consent to tax increase, good governance, difficulty in tax evasion, corruption, tax legitimacy and tax discipline

Keywords: *Determining, tax citizenship, taxpayers*

0. INTRODUCTION

0.1. CONTEXTE

La plupart des pays en développement au niveau mondial et notamment les pays africains ont connu ces dernières années des déséquilibres budgétaires importants ; qui introduit une forte contrainte sur l'offre des biens publics.

Parmi les facteurs de ces déséquilibres figure dans de nombreux pays, l'insuffisance de la mobilisation des recettes publiques.

La RDC présente une plus faible performance en matière de recettes fiscales que d'autres pays africains (voir le Tableau Annexe 1. Comparaisons internationales des taux de pression fiscale en Afrique (% PIB)). Seul, Madagascar affiche une pression fiscale moindre. La TVA s'avère particulièrement en retrait avec 2,4 % du PIB collectés (nette) alors que la plupart des pays dépassent 4 % ou 5 % de leur PIB respectif. La fiscalité directe n'est pas davantage performante relativement aux autres pays.

En matière de fiscalité directe, les recettes de l'imposition des revenus des personnes physiques se sont sensiblement améliorées pour atteindre 3,4 % du PIB en 2014 (+ 44 %), alors que celles de l'impôt sur les bénéfices des sociétés sont restées stables, voire en légère réduction (- 6 %). L'assujettissement depuis 2013 des fonctionnaires à l'impôt sur le revenu peut en partie expliquer cette variation. Finalement, les recettes des droits de douane se sont améliorées de 29 % pour atteindre 1,9 % du PIB en 2014.

La pression fiscale en République démocratique du Congo s'élevait en 2014 à 9,9 % du PIB (11,3 % en intégrant les recettes non fiscales collectées par la DGRAD, et 13,1 % en excluant les remboursements de TVA). Ces recettes ont diminué, après un pic en 2012, à 13,2 % du PIB suite à l'introduction de la TVA. Alors que l'ensemble des recettes fiscales ont baissé, les recettes hors ressources naturelles sont restées constantes en pourcentage du PIB sur la période 2010-2014. Cette évolution contrastée montre que la forte croissance économique entre 2010 et 2015 et la contribution du secteur extractif à cette dynamique ne se sont pas traduites par une dynamique similaire au niveau des recettes publiques en provenance de ce secteur. Cette évolution révèle aussi l'exposition des revenus publics aux cours des matières premières et, à partir de 2013, l'effet de la fin, ou du moins, de la pause du super-cycle ayant débuté dans les années 2000.

0.A.1.1. Question Principale

Quels sont les déterminants du civisme fiscal du contribuable de la DGR/NK ?

De cette question nous déduisons une question spécifique suivante :

0.A.1.2. Question spécifique

- Quel est l'impact des facteurs socio-économiques sur le civisme fiscal des contribuables de la DGR/NK ?

Hypothèse 1 : Suite à tous ce qui précède, les variables, genre, l'appartenance à une croyance religieuse, la faiblesse des revenus des contribuables, le niveau d'étude, le sentiment de l'injustice fiscale seraient les facteurs socio-économiques déterminant le civisme fiscal de la DGR/NK.

Hypothèse 2 : L'insuffisance de la sensibilisation à l'impôt, le manque de contrepartie visible en terme d'infrastructure, en terme éducationnel et de la santé, la corruption, la légitimité du pouvoir public, le manque de transparence, l'impunité, le non-respect de l'éthique professionnelle, la pression fiscale, les relations conflictuelles entre l'administration et les contribuables, la légitimité de l'impôt et de l'administration publique seraient les facteurs institutionnels qui déterminent le civisme fiscal de la DGR/NK.

0.2. OBJECTIF DU TRAVAIL

Un double objectif reste le nœud de notre questionnement : l'un spécifique et l'autre général.

0.2.1. Objectif principal

L'objectif principal assigné dans le cadre de ce travail est celui d'identifier les déterminants du civisme fiscal de la DGR/NK Goma

0.2.2. Objectif secondaire

→ Déterminer l'impact des facteurs socio-économiques sur le civisme fiscal de la DGR/NK Goma ;

III.2.1. Méthodes et techniques utilisées

Au cours de notre recherche scientifique, nous avons essayé d'utiliser les différentes méthodes et techniques, Celles-ci nous ont permis de récolter les données, de les traiter et de les analyser dans le but de conclure avec exactitude de ce que nous nous sommes proposés dans notre recherche et adapter une piste de solution aux problèmes posés au départ.

Les techniques de collecte des données suivantes ont été utilisées pour appuyer les méthodes choisies :

- **La technique d'observation libre** : Elle permet de recueillir des données verbales et surtout non verbales. Cette technique propose à l'enquêteur de se focaliser sur le comportement d'une personne, plutôt que sur ses déclarations.

La technique de l'observation permet d'expliquer un phénomène à travers la description de comportements, de situations et de faits. Pour y parvenir scientifiquement, la description de l'observation doit être fidèle à la situation réelle et il est important de faire des rapports systématiques. La présente étude s'est intéressée aux facteurs importants pour la recherche mais sur quoi les enquêtés n'ont pas accordé beaucoup d'importance. Etant donné que la technique consiste en ce que le chercheur observe la réalité alors qu'il n'appartient pas au milieu ou au cas étudié ; c'est ainsi que cette technique nous a permis d'observer comment le phénomène étudié se passe. Omar Aktouf (1987)

- **La technique d'analyse documentaire** : Cette technique consiste à identifier à récupérer et traiter des éléments divers (chiffres, bibliographie, textes...) sur un sujet donné. Cette identification des informations est une étape indispensable à toute synthèse des connaissances dans beaucoup de domaine. Dans la présente étude, elle nous a permis consulter certains documents (articles, mémoires, thèses etc.) pour bien alimenter notre travail.

- **Technique d'interview libre** : Cette technique repose sur une expression libre de l'enquêté à partir d'un thème proposé par l'enquêteur. L'enquêteur se contente alors de suivre et de noter la pensée, le discours de l'enquêté sans poser des questions. Nzabandora J, (2013) Elle a permis d'auditionner les enquêtés et collecter leurs opinions autour du phénomène en étude.
- **Technique de questionnaire** : Un questionnaire est une technique de collecte de données quantifiables qui se présente sous la forme d'une série de questions posées dans un ordre bien précis. Le questionnaire est un outil régulièrement utilisé en sciences sociales (sociologie, psychologie, marketing). Il permet aussi de recueillir un grand nombre de témoignages ou d'avis. Les informations obtenues peuvent être analysées à travers un tableau statistique ou un graphique. Gaspard Claude (2013)

A.3. Collecte proprement dite des données

Pour recueillir les données sur le terrain, un questionnaire d'enquête du type fermé a été utilisé. Pour les enquêtés qui ne comprenaient pas du tout les questions, nous leurs expliquions verbalement pour une meilleure compréhension et ceux-là qui ne savaient pas correctement lire et écrire, les questions étaient traduites en langue locale (le swahili) pour que nous puissions avoir des réponses adéquates et l'enquêteur se chargeait simplement à noter toutes les réponses fournies par l'enquêté

A.4. Saisie et Traitement des données

Après la collecte des données, celles-ci ont été saisies, traitées et analysées grâce aux logiciels Microsoft Word et SPSS. Les résultats ont été présentés sous forme des tableaux dans les quels ont été déterminés les fréquences et pourcentages.

A.4.1. Analyse factorielle en Composantes Principales

Le traitement des données a fait appel spécial aux techniques d'analyse factorielle exploratoire en composantes principales. Inspirée de Carricano et Poujol, l'*analyse factorielle en composantes principales* a pour but de résumer un grand nombre d'items en un petit nombre tout en conservant un maximum d'information en un ensemble d'items qui mesurent une même dimension appelée « composante » ou « facteur », et de donner plus de sens aux données réduites. Cette technique se fonde sur des critères de validité de l'échelle de mesure, d'extraction des facteurs, de purification et de la fiabilité de l'échelle. Manu Carricano, Fanny Poujol et Laurent Bertrandias (2010)

En ce qui concerne la validité de l'échelle de mesure, deux critères sont ici définis :

- **Le test de Sphéricité de Bartlett** : pour examiner la matrice de corrélation en testant l'hypothèse nulle selon laquelle toutes les corrélations seraient égales à zéro. Si l'hypothèse nulle est acceptée, il sera difficile d'effectuer une analyse factorielle. Le test doit donc être significatif, avec une valeur de significativité (en abrégé Sig) inférieure à 0,05 pour nous permettre de rejeter l'hypothèse nulle. Dans ce dernier cas, la validité convergente de l'échelle serait approuvée. Cette validité est donc établie lorsque les mesures d'un même construit sont corrélées entre elles.

EXPLICATION DES CONCEPTS

Dans cette section, nous allons aborder 3 concepts références à cette étude, d'où nous allons commencer par la fiscalité, pour poursuivre avec l'impôt et finir par le civisme fiscal.

I.1.1. FISCALITÉ

Dans cette sous-section, nous allons présenter en bref la fiscalité, d'où nous allons donner sa définition et son importance.

I.1.1.1. Définition de la fiscalité

Le grand Larousse définit la fiscalité comme étant le système de perception des impôts, l'ensemble des lois qui s'y rapportent et les moyens qui y conduisent¹.

Branche du droit public, la fiscalité est constituée de l'ensemble des règles juridiques concernant les impôts. Elle organise la participation des sujets de droit, aussi bien personnes physiques que morales, à la vie financière de l'État. La fiscalité constitue aussi pour l'État un outil important de politique économique et sociale. BACHELIER G. (2015)

I.1.1.2. Importance de la fiscalité

La fiscalité occupe une place importante dans la vie politique, économique et sociale d'un pays. Aussi devrions-nous étudier son importance. BACHELIER G. (2015) :

- Pour les finances publiques,
- Dans la vie des citoyens,
- Pour les entreprises.

❖ Importance de la fiscalité pour les finances publiques

Les finances publiques jouent un rôle capital dans l'ordre économique et social d'un pays. Elles permettent à l'Etat de fonctionner notamment en faisant face aux dépenses de fonctionnement et d'investissements nécessitées par la mise en œuvre et le financement des services publics fondamentaux tels que : la défense du territoire, la sécurité des citoyens, la représentation des intérêts des tunisiens à l'étranger, la formation, la santé, etc.

De même qu'elles permettent de contribuer au financement des infrastructures si nécessaires au développement économique

¹ Dictionnaire Grand la Rousse

et social : routes, écoles, lycées et universités, hôpitaux, télécommunication, etc.
L'Etat finance ses activités soit par les ressources ordinaires, soit par les emprunts.

❖ **Importance de la fiscalité pour les citoyens**

Les citoyens sont à la fois les sujets qui supportent l'impôt et en retour, les bénéficiaires, des services financés par l'impôt. Toute gratuité de service public est financée par l'impôt. Ainsi, si les parents ne se soucient plus du financement des études de leurs enfants actuellement, c'est parce que ces dépenses sont désormais prises en charge par l'Etat, autrement dit par l'impôt.

I.1.2. IMPÔT

L'impôt est généralement défini de manière négative : est un impôt ce qui ne constitue pas une redevance pour services rendus ou une taxe. Un tel raisonnement conduit à conférer à l'impôt une nature résidentielle alors que l'impôt est quand même la ressource principale des finances publiques. C'est pourquoi, il convient, dans un premier temps, d'essayer de définir l'impôt pour, ensuite, le distinguer des autres types de ressources prélevées au profit du budget de l'Etat. BENARD G. (2016)

I.1.2.1. Définition de l'impôt

L'impôt est généralement défini comme un prélèvement pécuniaire, de caractère obligatoire, effectué en vertu de prérogatives de puissance publique, à titre définitif, sans contrepartie déterminée, en vue d'assurer le financement des charges publiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics administratifs. Certains de ces caractères doivent être précisés. BENARD G. (2016)

Le caractère pécuniaire de l'impôt apparaît à deux moments. L'assiette est le plus souvent constituée d'éléments monétaires. L'impôt est alors prélevé sur une certaine somme d'argent ou sur une valeur convertie en termes monétaires. C'est le cas pour les avantages en nature liés à la jouissance d'un véhicule automobile ou d'un logement de fonction en matière de traitements et salaires. L'impôt peut aussi être basé sur des éléments matériels. Les contributions indirectes de consommation ou de fabrication des alcools sont calculées sur le nombre d'hectolitre d'alcool pur et non pas sur la valeur pécuniaire.

C'est surtout au stade du recouvrement que le caractère pécuniaire de l'impôt prend toute sa signification. L'impôt est acquitté en argent, sous la forme de remises d'espèces, de chèques, voire de virement bancaire ou postal. Les exceptions au paiement en argent ont disparu. Le recouvrement en nature qui évoque les corvées de l'Ancien Régime est un procédé totalement archaïque. On ne peut pas ne pas évoquer la dation en paiement, même si celle-ci ne constitue pas une véritable exception à ce principe. YAICH R. (2002)

I.1.2.2. La distinction de l'impôt et des autres types de prélèvements

L'impôt doit être distingué de la redevance pour service rendu et de la taxe fiscale. YAICH R. (2002)

La rémunération pour service rendu dont la création, la fixation des modalités d'assiette, de taux et de recouvrement relève de l'autorité réglementaire est définie comme la somme versée par l'utilisateur d'un service public ou d'un ouvrage public déterminé et qui trouve sa contrepartie directe et immédiate dans les prestations fournies par ce service ou dans l'utilisation de l'ouvrage. Cette rémunération pour service rendu n'est due que par les usagers qui utilisent effectivement le service ou l'ouvrage mis à leur disposition. Il s'ensuit, en particulier, qu'elle ne peut être instituée en vue de la création d'un service public ou avant sa mise en fonctionnement, alors même que certaines dépenses auraient déjà été engagées à cet effet par la collectivité publique. CARBONNIER J. (1996)

I.1.3. LE CIVISME FISCAL

Le civisme fiscal est une notion latine par excellence qui évoque l'attachement et le dévouement du citoyen à la collectivité. Cette notion n'a pas d'équivalent exact en anglais. Si l'adjectif « Civic » est employé, la forme substantivée est absente de la pensée politique anglo-saxonne, comme l'indique le dictionnaire Merriam-Webster : « *Civism : the virtues and sentiments of a good citizen-used originally of devotion to the cause of the French revolution of 1789* ». ²

Le civisme fiscal est une notion qui exprime l'action volontaire des contribuables dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales et dans le respect des normes fiscales. C'est un « acte citoyen », un comportement citoyen qui procède directement du principe de consentement à l'impôt, principe fragile mais indispensable, et qui relève des composantes essentielles du contrat républicain. Collectif (2008)

Il est le fruit d'une construction sociale, majoritairement fondée sur la crainte de la sanction, qui trouve son fondement et sa vérité dans l'écart existant entre, d'une part, « un comportement idéalement citoyen », où le principe de l'impôt s'impose par l'évidence de son utilité, et, d'autre part, « la réalité des pratiques » révélant un comportement davantage guidé par une logique économique collective. GOUYET R (2006)

Une notion consacrée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Le civisme fiscal est affirmé par l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen selon lequel « Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer ma quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ». Et l'article 15 du même texte ajoute que « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ». MENARD C. (2015)

² <https://www.merriam-webster.com/dictionary/civism>.

1.1.3.3. L'importance de l'élaboration d'un climat de civisme fiscal planétaire

Beaucoup d'entreprises recourent ou tentent de recourir à des mécanismes d'évasion ou de fraude pour échapper à l'impôt. Les entreprises qui, par contre, supportent l'entièreté de la pression fiscale s'y plient par civisme ou parce qu'elles sont faciles à contrôler et à redresser. Pour favoriser la discipline fiscale, les administrations fiscales cherchent à miser sur le civisme fiscal pour inciter les contribuables à mieux respecter leurs obligations en faisant valoir l'intérêt pour les opérateurs économiques, notamment multinationaux, de bénéficier d'un cadre fiscal sécurisé et fiable. La sécurité fiscale peut constituer un vecteur important de civisme fiscal des entreprises multinationales. Elle influe d'une manière conséquente sur des éléments déterminants des entreprises multinationales, en particulier sur leurs choix en matière d'investissement, leur stratégie étant fondée non seulement sur des considérations de marché mais aussi sur la fiscalité du lieu d'établissement et sa pérennité. L'OCDE a démontré que l'insécurité fiscale peut orienter les décisions d'investissements des entreprises même en matière de choix de structure et de localisation. OCDE (2019)

1.1.3.4. Dimensions du civisme fiscal

a) Civisme de ponctualité :

Un bon nombre important des pays de l'OCDE cristallisent la question du respect des dates de déclaration. Cela dépend du suivi des particuliers, professionnels ou des entreprises. Pour les particuliers au Maroc, l'impôt sur le revenu salarial s'opère par voie de retenue à la source, cependant, le dépôt de la déclaration du revenu foncier ou de capitaux mobiliers se fait spontanément. D'autre part, pour les entreprises, la ponctualité du dépôt des déclarations du résultat fiscal par exemple peut faire en sorte un indicateur du civisme de ponctualité.

b) Civisme d'exactitude de la déclaration

Cette deuxième dimension fait appel au contenu de chaque déclaration déposée par le contribuable. Pour le cas d'un particulier par exemple, on peut s'assurer s'il aurait déclaré tous les biens loués avec le juste montant de ses revenus locatifs. Ou bien pour l'entreprise, dans le cas de sa déclaration TVA, si elle parvient à bien déclarer son Chiffre d'Affaires ou se contenter juste de mentionner les charges effectives décaissées dans son tableau de déduction. Au final, seule la vérification sur pièce ou sur place qui peut conduire à une appréciation réaliste suivant les documents communiqués par l'intéressé. Dufresnoy, considère que ce type de civisme reste un objectif de second rang, affecté de trop d'aléas pour être directement mesuré au titre d'une seule action sur une seule période. Philippe DUFRESNOY (2006)

c) Civisme de paiement

Quant à la troisième dimension, elle ne se contente non d'un cas de non-paiement mais aussi dans le cas où l'entreprise s'acquitte de ses obligations fiscales tardivement, c'est-à-dire un paiement hors délai chose qui n'est pas civique. Prenons par exemple le cas du retard de paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée où le contribuable est tenu de s'acquitter à ses obligations au plus tard la fin du mois suivant le mois ou le trimestre objet de la déclaration. Ou encore, la déclaration sociale de solidarité sur les bénéfices s'appliquant aux sociétés aux titres des exercices 2019 et 2020.³

4.1. PRESENTATION ET ANALYSE DES DONNEES

Cette section porte sur la présentation des données recueillies à l'enquête auprès des contribuables de l'impôt foncier, l'impôt sur le revenu locatif et l'impôt sur les véhicules ; elles seront présentées sous une forme descriptive et nous allons ensuite les analyser et en présenter les modèles du civisme fiscal pour nos trois type d'impôt, notons que nous allons recourir à l'analyse en composante Principale pour la description des relations de nos variables ensuite nous ferons la régression logistique pour incruster notre modèle.

Tableau 01 : Nationalité des enquêtés

GLOBAL		Vignette		Impôt Foncier		IRL		
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Non	35	11,1	7	6,4	11	10,5	17	17,0
Oui	280	88,9	103	93,6	94	89,5	83	83,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK ;

En lisant l'article de Philippe Liger-Belair, nous trouvons que la nationalité influence plus le civisme fiscal, dans son article nous lisons que plus on a la nationalité, plus on affiche un civisme fiscal plus élevé.⁴

Ainsi, à la lecture du tableau ci-haut, nous observons que 88,9% des contribuables enquêtés sont des nationaux ; pour le total de nos enquêtés contribuables de l'impôt sur la circulation routière 93,6% sont des nationaux, 89,5% de nos enquêtés contribuables de l'impôt foncier et 83% des contribuables de l'impôt sur le revenu locatif sont des nationaux

Tableau 02 : Tranche d'âge des enquêtés

GLOBAL		Vignette		Impôt Foncier		IRL		
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Moins de 25 ans	42	13,3	15	13,6	10	9,5	17	17,0
Entre 26 et 35 ans	77	24,4	34	30,9	24	22,9	19	19,0
Entre 36 et 45 ans	132	41,9	40	36,4	58	55,2	34	34,0
Plus de 45 ans	64	20,3	21	19,1	13	12,4	30	30,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : Nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK ;

³ Articles 273 et 279 du Code Général des Impôts 2020

⁴ Philippe Liger-Belair, *le citoyen du monde et l'évasion fiscale*, revue erudite, Sciences Po Lille, 2020

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nos enquêtés sont majoritairement jeunes et sont donc compris entre l'âge de 36 à 45 ans selon une proportion de 41,9% du total.

Nous lisons aussi que nos enquêtés contribuables de l'impôt sur la circulation routière sont majoritairement compris entre l'âge de 36 à 45 ans ; les contribuables de l'Impôt Foncier aussi l'impôt sur le revenu locatif sont majoritairement compris entre l'âge de 36 à 45 ans.

ajoute disant que plus on est jeune plus les tendances d'incivismes fiscales sont élevés.⁵

Tableau 03 : Répartition des Enquêtés selon leur Etat Civil

GLOBAL		Vignette		Impôt Foncier		IRL		
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Célibataire	73	23,2	33	30,0	11	10,5	29	29,0
Marié(e)	217	68,9	66	60,0	92	87,6	59	59,0
Divorcé(e)	25	7,9	11	10,0	2	1,9	12	12,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK ;

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous observons que la majorité de la population de Goma est mariée selon une proportion de 68,9% du total, seulement 23,2% sont célibataires et 7,9% sont célibataire.

Tableau 04 : Répartition des Enquêtés selon leur niveau d'étude

GLOBAL		Vignette		Impôt Foncier		IRL		
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Sans études	16	5,1	3	2,7	2	1,9	11	11,0
Primaire	35	11,1	9	8,2	15	14,3	11	11,0
Secondaire	65	20,6	29	26,4	22	21,0	14	14,0
Universitaire	199	63,2	69	62,7	66	62,9	64	64,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous comprenons que la majorité de nos enquêtés soit de 63,2% ont un niveau d'étude universitaire, ce résultat prouve que la majorité des intervenants du circuit économique sont ceux-là qui ont un niveau d'étude justifiable.

Tableau 05 : Répartition des Enquêtés selon leur Profession

GLOBAL		Vignette		Impôt Foncier		IRL		
Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Sans-emplois	11	3,5	3	2,7	0	0	8	8,0
Commerçant	158	50,2	45	40,9	57	54,3	56	56,0
Fonctionnaire de l'Etat	80	25,4	25	22,7	27	25,7	28	28,0
Agent libéral	66	21	37	33,6	21	20,0	8	8,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : Nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous lisons que nos enquêtés sont majoritairement commerçants soit 50,2%, ce fait est expliqué par le manque d'emploi dans le pays qui s'accroît du jour le jour, comme on peut le lire dans le rapport de Bloomfield Investment Corporation, qui dicte que le taux de chômage parmi les jeunes de 15 à 24 ans a évolué de 15,85% en 2017 à 19% en 2020 ; le commerce demeure un refuge entrepreneurial, la ville de Goma étant frontalière, le commerce demeure ainsi une opportunité continue ; après cette proportion, nous trouvons que 25,4% sont fonctionnaire de l'Etat, 21% sont des agents libéraux dans cette proportion nous trouvons aussi les humanitaires, les contractuels et tout autre entrepreneurs autres que les commerçants, en fin la dernière proportion de 3,5% est constitué des sans-emplois, ce faible taux des chômeurs est expliqué par la nature de notre population d'étude.

⁵ Kirchler, E., & Maciejovsky, B. (2001). *Conformité fiscale dans le cadre de situations de gain et de perte, position d'actif prévue et actuelle, et profession. Journal de psychologie économique*, 22, 173–194.

Tableau 06 : Civisme fiscal

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs		%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Non	170	54	60	54,5	56	53,3	54	54,0
Oui	145	46	50	45,5	49	46,7	46	46,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous lisons que le civisme fiscal a un faible taux par rapport au l'incivisme fiscal, soit 46% contre 54%, comme observé dans le tableau ci haut, dans la prochaine partie, nous allons expliquer les facteurs qui ont plus amené les contribuables de la DGR/N-K à l'incivisme fiscal.

Nous remarquons en lisant le tableau ci-haut, que les contribuables de la vignette affichent plus un niveau du civisme fiscal élevé avec une majorité de 54,5% ; 54% pour ceux de l'impôt sur le revenu locatif et seulement 53,3% des contribuables de l'impôt foncier.

Tableau 07 : Consentement à l'augmentation des impôts

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs		%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Je serai Contre	100	31,7	22	20,0	35	33,3	43	43,0
Je serai Pour	215	68,3	88	80,0	70	66,7	57	57,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous comprenons que nos enquêtés seraient pour une majoration d'impôt pour l'amélioration des services publics, telle que la santé (les soins), dont la qualité jusqu'aujourd'hui demeure faible et les indicateurs sanitaires inquiétants, y compris au regard de ceux des pays voisins de niveau de développement comparable, selon l'Organisation de Coopération et Développement Économique (OCDE).⁶

Notons que 80% des contribuables de la Vignette enquêtés se disent prêt pour une augmentation d'impôt pour ces améliorations, 66,7% des contribuables l'impôt foncier se disent prêt aussi pour cette augmentation et seulement 57% des contribuables de l'impôt sur le revenu locatif seraient pour

Tableau 08 : Confiance en l'administration d'impôt

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs		%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Très mauvaise	37	11,7	10	9,1	16	15,2	11	11,0
Mauvaise	79	25,1	36	32,7	22	21,0	21	21,0
Bonne	128	40,6	50	45,5	35	33,3	43	43,0
Très bonne	53	16,8	12	10,9	24	22,9	17	17,0
Excellente	18	5,7	2	1,8	8	7,6	8	8,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

A la lecture de ce tableau et de ce graphique, nous trouvons que 40,6% des contribuables de la DGR/N-K, ont une bonne confiance vis-à-vis à l'administration publique, 25,1% témoignent d'une mauvaise confiance, cette confiance semble équilibrée d'autant plus fortes raisons que du point de vue macroéconomique, le pays à essayer de gagner quelques places au niveau mondial, comme l'indique le rapport de 2020 de la Banque mondiale en République Démocratique du Congo.

Tableau 09 : Corruption

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs		%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Beaucoup diminuée	18	5,7	6	5,5	6	5,7	6	6,0
Diminuée	63	20	12	10,9	22	21,0	29	29,0
A été stable	96	30,5	46	41,8	28	26,7	22	22,0
Augmentée	99	31,4	37	33,6	30	28,6	32	32,0
Beaucoup augmentée	39	12,4	9	8,2	19	18,1	11	11,0
Total	315	100	110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

⁶ OCDE, Op.cit.

Au cours des décennies précédentes, il y a eu une abondante littérature, à la fois théorique et empirique, sur la relation entre la corruption et fiscalité ; il conclut premièrement, la corruption généralisée nuit à la culture de la conformité, augmentant ainsi l'évasion fiscale⁷ ; Les exonérations fiscales perçues comme le résultat d'un pot de vin minent la confiance dans le gouvernement et le respect des lois fiscales⁸ ; Deuxièmement, la corruption favorise le développement du secteur informel, et donc érode l'assiette fiscal potentielle.⁹

A la lecture du tableau ci-haut, il s'observe que la corruption a connu une pente descendante, pour 31,4% de la population de Goma, elle a augmenté, pour 30,5 elle a diminué ; pour 20%, elle a diminué, pour 12% elle a beaucoup augmenté et pour 5,7% elle a beaucoup diminué ; en lisant le rapport de nous trouvons, qu'au niveau mondial le taux de la corruption a baissé en RDC de 82 en 2019 à 80 en 2022, selon l'agence Knowledgehub transparency.

Les données ci-haut, présente, que la corruption a été stable pour la majorité de nos enquêtés contribuables de l'impôt sur la circulation routière selon une affirmation de 41,8% ; la majorité de nos enquêtés contribuables de l'impôt foncier soit 28,6% disent quant à eux que la corruption a augmentée et ceux de l'impôt sur le revenu locatif confirment aussi que la corruption a augmentée.

Tableau 10 : Qualité de Gestion du Gouvernement

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Très insatisfait	46	14,6	19	17,3	20	19,0	7	7,0
Insatisfait	72	22,9	29	26,4	24	22,9	19	19,0
Neutre	101	32,1	48	43,6	25	23,8	28	28,0
Satisfait	65	20,6	8	7,3	25	23,8	32	32,0
Très satisfait	31	9,8	8	7,3	25	23,8	32	32,0
Total	315	100	6	5,5	11	10,5	14	14,0
			110	100,0	105	100,0	100	100,0

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK.

La qualité de gestion du gouvernement est un nœud de confiance entre les citoyens est les gestionnaires du bien public, certaines études montrent que ce dernier est un facteur déterminant le civisme fiscal des contribuables et motivant l'éducation au civisme fiscal.¹⁰

Au regard du tableau ci-haut, il s'observe que le gouvernement a moyennement bien géré les bien public, observant une majorité soit 32,1% étant neutre face à la qualité de gestion du gouvernement. Cette observation, s'explique par le fait que le gouvernement actuel a procédé avec les systèmes d'accès à l'éducation, santé, etc.

Notons que nous lisons dans le tableau ci-haut, que la majorité de nos enquêtés contribuables de la Vignette se disent neutre par rapport à la qualité de gestion du gouvernement cependant 26,4% des contribuables de ce même impôt attestent qu'ils sont insatisfaits par rapport à la qualité de gestion du bien public. Quant aux contribuables de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu locatif, une majorité de nos enquêtés attestent que la qualité de gestion du gouvernement est satisfaisante selon une majorité respective de 23,8% pour l'impôt foncier et 32% pour l'impôt sur le revenu locatif.

Tableau 11 : Difficulté à échapper l'impôt

GLOBAL			Vignette		Impôt Foncier		IRL	
Effectifs	%		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Facile	192	61	14	12,7	92	87,6	86	86,0
Difficile	123	39	96	87,3	13	12,4	14	14,0
Total	315	100	110	100	105	100	100	100

Source : nos analyses à l'aide de SPSS de l'enquête de mars 2023 mené auprès des contribuables de la DGRNK ;

Il ressort de ce graphique que les contribuables enquêtés estiment qu'il est facile d'échapper l'impôt ; ils affirment maîtriser des astuces pouvant leur permettre de contourner le paiement des impôts.

Notons que 87,3% des contribuables de l'Impôt sur la circulation routière témoignent que c'est difficile d'échapper au paiement de cet impôt, seul 12,7% se disent maîtriser les astuces pour échapper à la police routière ; notons que pour les restes d'impôts étudiés soit l'impôt foncier et l'impôt sur le revenu locatif leurs contribuables affirment que c'est facile d'échapper au paiement de ces derniers, selon une confirmation majoritaire de 87,6% des contribuables de l'impôt foncier et 86% des contribuables de l'impôt sur le revenu locatif.

⁷ Aghion, P., Chamsa, G. et Combes, J. (2008), *Fiscalité, corruption et croissanc*, NBER Working Paper 21928, Cambridge, Massachusetts : National Bureau of Economic Research

⁸ Dreher, A. et Herzfeld, T. (2005), *Les coûts économiques de la corruption : Une enquête et des nouvelles preuves*. SSRN Electronic journal, doi:10.2139/ssrn.734184, juin.

⁹ Schneider, F. (2006), *Economies souterraines et corruption dans le monde : Que savons-nous vraiment ? IZA Discussion Paper N° 2315, Bonn, Allemagne : Institut pour l'étude du travail (IZA)*

¹⁰ Sen Gupta, A. (2007), *Déterminants des efforts de recettes fiscales dans les pays en développement, document de travail du FMI 07/184, Washington, DC:Fonds monétaire international*

Tableau 12 : Variables dans l'équation

	A	E.S.	Wald	ddl	Sig.	Exp(B)
Etape 1 ^a Croyance Religieuse	18,390	7259,288	,000	1	,998	9,696E7
Nationalité	17,946	10501,427	,000	1	,999	6,221E7
Niveau Étude	1,109	,476	5,433	1	,020	3,033
Augmentation Impôt	16,655	6203,053	,000	1	,998	1,711E7
Confiance à l'administration fiscale	,719	,673	1,142	1	,285	2,053
Corruption	-2,278	,793	8,260	1	,004	,102
Bonne Gestion du Gouvernement	-,486	,539	,812	1	,368	,615
Légitimité Impôt	-2,806	,977	8,254	1	,004	,060
Discipline Fiscale	2,442	1,021	5,726	1	,017	11,499
Constante	-102,337	28386,979	,000	1	,997	,000

Source : nos calculs avec le logiciel SPSS

Ce tableau nous présente le résultat de notre régression pour la vignette, d'où nous trouvons l'existence d'une relation significative entre le civisme fiscal et un petit nombre des variables, d'où il se voit une relation non significative entre la croyance religieuse et civisme fiscal avec un taux de P-value supérieur à 0,05 soit de 0,998 comme l'indique la colonne de (Sig.) ; la nationalité ressort aussi une relation non significative avec un P-value largement supérieur à 0,05 soit de 0,999 ; le niveau d'étude quant à lui ressort une relation significative r avec son P- value de 0,020 ; Notons aussi, qu'il ressort une relation non significative pour l'augmentation d'impôt avec un P-value de 0,998 ; la confiance en l'administration fiscale ressort aussi une relation non significative avec un P-value de 0,285 ; quant à la corruption et la légitimité d'impôt une relation significative s'observe avec le civisme fiscal avec un p-value de 0,004 ; la bonne gouvernance n'est pas aussi significativement lié au civisme fiscal son taux de P-value étant de 0,368 comme l'indique la colonne (Sig.) enfin la discipline fiscale est significativement liée au civisme fiscal avec un P-value de 0,017.

CONCLUSION

Nous voici à la fin de notre recherche qui a porté sur « les déterminants du civisme fiscal des contribuables de la DGR/NK Goma, contribution à l'éducation fiscale » pour cette recherche nous étions animé par le souci de répondre à cette problématique :

« Quels sont les déterminants du civisme fiscal du contribuable de la DGR/NK ? »

Pour vérifier cette question il a été impérieux de lui associé ces sous questions :

- Quel est l'impact des facteurs socio-économiques sur le civisme fiscal ?
- Quel est l'impact des facteurs institutionnels sur le civisme fiscal ?
- Quelle est la démarche didactique envisageable pour appuyer le civisme fiscal des contribuables de la DGR/NK ?

Les réponses provisoires à ces préoccupations soulevées en termes d'hypothèse sont les suivantes :

Hypothèse 1 : Suite à tous ce qui précède, nous pensons que le genre, l'appartenance à une croyance religieuse, la faiblesse des revenus des contribuables, le niveau d'étude, le sentiment de l'injustice fiscale seraient les facteurs socio-économiques déterminant le civisme fiscal de la DGR/NK.

Hypothèse 2 : L'insuffisance de la sensibilisation à l'impôt, le manque de contrepartie visible en terme d'infrastructure, en terme éducationnel et de la santé, la corruption, la légitimité du pouvoir public, le manque de transparence, l'impunité, le non-respect de l'éthique professionnel, la pression fiscale, les relations conflictuelles entre l'administration et les contribuables, la légitimité de l'impôt et de l'administration publique seraient les facteurs institutionnels qui déterminent le civisme fiscal de la DGR/NK.

À l'issu de nos recherches, nous avons abouti aux résultats ci-après :

1. Pour notre première question de recherche nous avons trouvé que les facteurs sociaux- économiques qui déterminent le civisme fiscal des contribuables de l'impôt foncier sont la croyance religieuse et le niveau d'étude, notons que la croyance religieuse et le niveau d'étude réduit le civisme fiscal, pour l'impôt sur le revenu locatif le seul facteur social économique est le niveau d'étude et exerce une influence positive sur ce dernier ; en fin pour l'impôt sur la circulation routière le facteur social-économique déterminant le civisme fiscal est le niveau d'étude et l'affecte positivement.
2. Les facteurs intentionnels qui augmentent le civisme fiscal des contribuables de l'impôt foncier sont la confiance en l'administration fiscale, le Consentement à l'augmentation d'impôt, la bonne gouvernance et la difficulté à échapper l'impôt, notons que seule la corruption réduit celui-ci, pour l'impôt sur le revenu locatif le seul facteur institutionnel est la légitimité de l'impôt et exerce une influence négative sur ce dernier et en fin pour l'impôt sur la circulation routière les facteurs institutionnels déterminant le civisme fiscal sont la corruption, la légitimité de l'impôt, la discipline fiscale), notons que seule la discipline fiscale améliore le civisme fiscal des contribuables les autres facteurs soit la corruption et la légitimité contribuent à la distorsion de ce civisme fiscal.

En fin, nous ne prétendons pas avoir abordé tous les aspects liés à notre thématique ; surtout sur l'aspect détaillé de chaque facteur étudié ; c'est pourquoi nous invitons les futurs chercheurs de nous compléter en abordant par exemple les effets des distorsions du Civisme fiscal par la corruption, dans la ville de Goma.

BIBLIOGRAPHIE

- [1]. Aghion, P., Chamsa, G. et Combes, J. (2008), *Fiscalité, corruption et croissance*, NBER Working Paper 21928, Cambridge, Massachusetts : National Bureau of Economic Research
- [2]. AHADI SENGE, *cours d'initiation à la recherche scientifique*, cours inédit, ISC-GOMA, 2017&2018.
- [3]. Akesbi N. (2008), "Une fiscalité incohérente et injuste", *Centre d'Études Sociales, Économiques et Managériales (CESEM)*, Revue Economica, n°3, pp. 74-92.
- [4]. Alabede, J. O., & Zainal Affrin, Z. (2011). *Individual taxpayers' attitude and compliance behaviour in Nigeria: The moderating role of financial condition and risk preference*. *Journal of accounting and taxation*, 3(5), 91-104.
- [5]. Aletheia AMALIA DONALD et al, *Autonomisation économique des femmes en RDC : obstacles et opportunités ; Afica Can End Poverty*, 02 juin 2022.
- [6]. Barilari A. (2007), "Le consentement à l'impôt, fragile mais indispensable aporie", *Revue Regards croisés sur l'économie*, Vol. 1, n°1,
- [7]. BAZART (C), *La fraude fiscale : modélisation de la face à face état-contribuables*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Montpellier 1, 2000.
- [8]. BELAHOUAUI, R., & ATTAK, E. H. (2022). *Essai d'analyse de la relation entre la pression fiscale et la conformité des contribuables : Revue de littérature*. *International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics*, 3(2-1), 169-186. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6388110>
- [9]. Bordes-Pages G. (2008), "Le civisme fiscal : entre valeur républicaine et outil de recouvrement", *La Revue du Trésor*, n°6, juin, pp. 428-436.
- [10]. Bouvier M. (2010), "Nouveau civisme fiscal et légitimité du recouvrement de l'impôt", *Dossier spécial : l'équilibre budgétaire chronique de gouvernance financière locale chronique d'actualité des réformes*, *Revue Française de Finances Publiques*, n°112,
- [11]. DEBOISSY (F), *La simulation en droit fiscal*, Edition L.G.D.J, 1997, DEKLERCK (L), MEUREE (P), FORESTINI (R), *Manuel pratique d'impôts des sociétés*. 6^{ème} Edition, De Boeck, 2003.
- [12]. DELAHAYE (T), *Le choix de la voie la moins imposée*, Edition Bruylant, Bruxelles, 1977,
- [13]. Dreher, A. et Herzfeld, T. (2005), *Les coûts économiques de la corruption : Une enquête et des nouvelles preuves*. SSRN Electronic journal, doi :10.2139/ssrn.734184, juin.
- [14]. DURAND (P), « *Du risque de vouloir traiter l'optimisation fiscale et la fraude fiscale de la même façon* » *Revue administrateur*, N°386 Mars-Avril 2012: PP.154-158.
- [15]. E Hassan, I., Naeem, A., & Gulzar, S. (2021). Voluntary tax compliance behavior of individual taxpayers in Pakistan. *Financial Innovation*, 7(1), 1-23.
- [16]. Echaoui, A. (2021). Fiscalité et croissance : *Test d'un effet non linéaire*